

Trafic des armes à feu

À l'instar d'autres membres de la communauté internationale, le Canada est depuis longtemps préoccupé par la contrebande des armes à feu, et il a pris fermement position contre cette activité sur les plans national et international. Le Canada considère que la lutte contre ce type de contrebande aide à réduire la violence dans les rues et à contrecarrer le trafic de la drogue et le terrorisme. En 1997, de concert avec ses partenaires de l'OEA, le Canada a participé à l'élaboration de la Convention contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes. Il a signé la Convention le 14 novembre 1997. Le Canada cherche aussi, avec ses partenaires au sein de la Commission de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale, à rallier des appuis en faveur de nouvelles mesures internationales à cet égard.

Coopération internationale

Le Canada ne travaille pas seulement au sein du Groupe de Lyon; il s'efforce aussi, avec les autres pays du G-8, de faire respecter la loi par l'application de mesures visant à combattre la pédophilie, le trafic des voitures volées et d'autres activités criminelles internationales. Les groupes de travail se réunissent régulièrement pour discuter de l'évolution de ces projets.